

Hôpital

Demande de mise en gage de la prestation de prévoyance (EPL)

Nom	Prénom		
Rue, n°	NPA, localité		
Nationalité	Numéro d'assurance sociale		
Nom, adresse			
État civil	Célibataire	Marié/e	Divorcé/e
	Partenariat enregistré	Partenariat dissout	Veuf/ve
Date du mariage / de l'enregistrement du partenariat			
Nom, prénom, date de naissance du conjoint/partenaire			
La personne assurée dispose-t-elle de sa pleine capacité de travail?	Oui	Non	

Remarques

En principe, la mise en gage est soumise aux mêmes dispositions légales qu'un versement anticipé pour la propriété d'un logement pour ses propres besoins (art. 30c LPP et art. 331d CO):

- Jusqu'à l'âge de 50 ans, le montant maximal correspond à l'avoir de vieillesse actuel. Les assurés âgés de plus de 50 ans peuvent mettre en gage au maximum l'avoir auquel ils avaient droit à l'âge de 50 ans ou la moitié de l'avoir auquel ils ont droit au moment du versement (s'il est supérieur).
 - La mise en gage peut avoir lieu au plus tard trois ans avant le départ à la retraite.
 - La mise en gage n'est valable qu'avec l'accord du conjoint / partenaire enregistré. La signature doit faire l'objet d'une authentification officielle.
-

Montant de la mise en gage

Je demande la mise en gage

de l'ensemble de ma prestation de libre passage du montant de CHF _____

Informations relatives au logement

Type de logement	Maison individuelle	Propriété par tage:
Rapports de propriété	Propriété individuelle	Copropriété à %
	Propriété commune entre conjoints / part. enregistrés	

Adresse du bien immobilier

Signature et confirmation

Je confirme en outre que la mise en gage est effectuée pour un logement en propriété pour mon propre usage.

Les frais de CHF 250.00 pour cette opération juridique me sont facturés conformément au règlement. Je m'engage à payer ce montant.

Lieu/date

Signature de la personne assurée

Lieu/date

Signature authentifiée du conjoint / du partenaire enregistré

La présente demande ne sera traitée que dès lors que le formulaire aura été remis à la Vorsorgestiftung VLSS entièrement rempli et valablement signé avec les documents requis. Les frais de traitement de CHF 250.00 devront également être arrivés sur le compte de l'institution de prévoyance.

Documents requis

- Avis de mise en gage de la banque
- Contrat de mise en gage actuel
- Attestation de domicile actuelle (ne datant pas de plus de 30 jours)
- Extrait actuel du registre foncier avec indication du régime de propriété